



## VILLE DE CHATEL-ST-DENIS

### Rapport final au sujet de la Proposition no 2 de M. Frédéric Pilloud (PDC) demandant au Conseil communal d'étudier la création d'une plateforme, de type «Sharepoint», mettant à disposition du Conseil général les documents qui lui sont destinés

Dans sa séance du 8 mars 2017, le Conseil général transmettait tacitement au Conseil communal la proposition no 2 de M. Frédéric Pilloud (PDC) demandant au Conseil communal d'étudier la création d'une plateforme, de type «Sharepoint», mettant à disposition du Conseil général les documents qui lui sont destinés.

#### Résumé de la proposition

Dans le cadre d'une gestion des affaires communales labellisée "Cité de l'Energie", afin de préserver l'environnement et d'atténuer certains coûts, l'Exécutif est invité à évaluer la possibilité de créer une plateforme, via notamment son site Internet, respectivement "Sharepoint". Selon l'auteur de la proposition, une gestion électronique serait plus efficace par une mise à disposition en ligne de différents documents utiles à l'action politique. En fonction de certains besoins spécifiques, tels que les budgets, ou pour les non-initiés, la distribution sous forme papier pourrait demeurer. La réponse à cette demande devrait intégrer ces aspects ainsi que les critères de sécurité sur la toile.

#### Réponse du Conseil communal

En séance du 26 avril 2017, M. Damien Colliard, Syndic, informait le Conseil général que, «*afin de connaître les besoins et les vœux de chaque Conseiller général et chaque Conseillère générale*», un questionnaire allait leur être adressé. Cette consultation devait permettre de déterminer si tous les membres avaient les mêmes besoins.

Le Conseil communal a donc chargé l'Administration de mettre sur pied un sondage en vue de connaître les attentes et le mode de fonctionnement des membres du Conseil général. La procédure de consultation s'est ouverte le 12 juin et a pris fin au début juillet 2017.

Le dépouillement des réponses a donné les résultats suivants:

1. 46 membres sur 50 ont pris part au sondage, soit un taux de participation de 92%. Cette forte participation valide le sondage.
2. À la question «Utilisez-vous régulièrement le site Internet de la commune pour prendre connaissance des documents (procès-verbaux, Messages, comptes, rapport de gestion, etc.) destinés aux séances du Conseil général ?», le résultat est le suivant:

57% des membres du Conseil général affirment ne pas consulter les documents mis à disposition sur le site Internet communal.

Le Conseil communal prend note d'un déficit d'information à ce sujet. Pour rappel, conformément aux dispositions légales (art. 38 al. 4 LCo), la convocation et les documents relatifs à la séance du Conseil général sont mis à disposition du public et des médias dès leur envoi aux membres, soit au moins 10 jours avant la séance.

3. Quant à la position des répondants sur le maintien ou le développement des moyens informatiques permettant de consulter les documents destinés aux séances du Conseil général, elle est favorable à 93,5%.
4. Ce résultat est toutefois tempéré par les réponses relatives à la troisième prémisse concernant la matérialité du support, où seuls 17,4% renonceraient définitivement au papier, tandis que 82,6% sont demandeurs des documents sur support papier, qu'ils soient imprimés par l'Administration ou par leurs soins.

## Conclusion du Conseil communal

Le Conseil communal déduit de ce qui précède que la majorité des membres du Conseil général n'est pas prête à renoncer à la production des documents relatifs à ses séances sur support papier. En effet, plus de 80% des répondants affirment qu'ils s'y rendraient avec des documents matérialisés.

En outre, le Conseil communal tient à informer le Conseil général que l'élaboration d'un nouveau site Internet est actuellement en cours. L'accès aux différents documents ainsi qu'une lecture adaptée aux différents moyens technologiques (smartphones, tablettes) seront garantis.

**Afin de maintenir une certaine rationalité des coûts et de réduire l'impact écologique, le Conseil communal propose de continuer à assurer la production des documents sur papier par le biais de l'Administration communale et à envoyer aux membres du Conseil général les documents relatifs à leur séance par courrier postal.**

**Cependant, les membres souhaitant renoncer aux documents papier dans leur totalité, sans exception, sont invités à s'adresser directement et personnellement au secrétariat du Conseil général qui enregistrera leur demande. Les documents relatifs aux séances du Conseil général leur parviendront par voie électronique uniquement. En outre, l'Administration veillera à la mise à disposition d'un accès au réseau wifi communal afin de permettre au membre, qui se sera préalablement annoncé, la consultation électronique des dossiers durant les séances.**

Sur cette conclusion, le Conseil communal estime avoir répondu à la demande formulée dans la proposition no 2 de M. Frédéric Pilloud (PDC) et la considère comme liquidée.

### Vote

**Le Conseil général décide ...**

---